

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 007-371/18/CT

■ Approbation d'une convention avec ENEDIS relative à la requalification des espaces du Centre-Ville de Marseille Secteur Beauvau à Marseille 1er arrondissement

DIFRA 18/16752/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La dynamique de requalification du Centre-Ville de Marseille a véritablement été initiée avec le projet Vieux-Port mis en œuvre à partir de 2012. Plusieurs axes commerciaux majeurs de l'hyper centre ont ensuite fait l'objet d'une profonde requalification : rue Saint-Ferréol, rue de Rome avec la mise en service de la ligne 3 du tramway, rue Francis Davso et la partie basse de la rue Paradis entre la Canebière et la Place Estrangin.

Dans la continuité des aménagements ainsi réalisés, la Ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence souhaitent poursuivre la requalification du Centre-Ville dans une vision globale et hiérarchisée au travers de l'opération globale de redynamisation «Ambition Centre-Ville».

Par délibération n° VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de Territoire a approuvé le programme de la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille. Ce projet décomposé en 23 secteurs opérationnel vise à améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et à créer à court terme un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

Lors des études de conception, le maître d'œuvre de l'opération a réalisé les enquêtes réseaux sur la totalité des emprises du projet de requalification des espaces publics du Centre-Ville de Marseille.

Les concessionnaires, et notamment ENEDIS, dont les infrastructures sont situées dans l'emprise du projet de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille ont été contactés et plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir les conditions techniques et financières des dévoiements et protections de réseaux.

Après analyse des plans réseaux fournis par ENEDIS dans le périmètre de l'opération, il apparaît qu'une partie du réseau de distribution publique d'électricité situé dans l'emprise du projet, était impactée par les travaux de requalification sur le secteur Beauvau.

La requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille sur ce secteur nécessite donc le dévoiement ou la modification d'une partie du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS, afin de le rendre compatible avec les aménagements projetés.

Pour ce faire, ENEDIS doit réaliser les études relatives aux dévoiements et aux modifications de son réseau, en vue de la réalisation des travaux correspondants.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des études et des travaux de déplacement du réseau de distribution publique d'électricité sont portées par ENEDIS.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Le coût total des travaux de réseau de distribution publique d'électricité induits par la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille et rendus nécessaires sur le secteur Beauvau pour la plantation d'arbres d'alignement, sont pris en charge par la Métropole ; ceux rendus nécessaires pour le renouvellement des réseaux sont pris en charge par ENEDIS.

En revanche, si ENEDIS doit redéplacer des réseaux d'électricité alors que les projets initiaux de dévoiements ont été validés par la Métropole, les études et les travaux correspondants seront à la charge de la Métropole.

Afin d'acter ces dispositions entre les parties concernées, il a été établie la convention, ci-annexée, qui précise les modalités de réalisation des déplacements et des renouvellements du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS, et de leur prise en charge financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant le programme synthétique de la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille ainsi que l'affectation de l'opération d'investissement relative à ce projet.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'en préalable aux travaux de requalification des espaces publics du Centre-Ville sur le secteur Beauvau, il est nécessaire qu'ENEDIS dévie et modifie une partie de son réseau de distribution publique d'électricité ;
- Que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux sur le réseau d'électricité sont portées par ENEDIS ;
- Qu'il convient de rembourser ENEDIS de la part des travaux de déviation et de modification de réseaux électriques réalisés pour la plantation des arbres d'alignement.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec ENEDIS relative à la réalisation des déplacements et des renouvellements du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS, dans le cadre des travaux du projet de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille sur le secteur Beauvau (1^{er} arrondissement).

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Territoire sous le numéro d'opération : 2018102100 – Nature : 4581181021 pour compte de tiers – Fonction : 851 – Sous-Politique : C311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC